

DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2025

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire **LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ**, salle Morel, après convocation légale, à **18h30**, sous la présidence de Madame Magali DUVERNOIS, Maire.

Etaient présents :

Magali DUVERNOIS, Sylvie VALLAT, Pascal BAU, Milène LABREUCHE, Christel CHARION, adjoints, Claude DODIN, Pascale ZEBBICHE, Mohamed FAIK, Claire BOURGAU, Melissa UNLU, Driss HAJAM, Armelle TEMEN, Michel PERROT (jusqu'à 19h20), Josiane SANSEIGNE, Nathalie NOIROT, Jean-Louis BERTOCCHI, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés :

Jean-François ERARD a donné procuration à Magali DUVERNOIS
Dominique LINOZZI a donné procuration à Christel CHARION
Nathalie PHILIPPE a donné procuration à Sylvie VALLAT
Marylyne VERNEY-RICHARD a donné procuration à Pascale ZEBBICHE
Louis BAUDREY a donné procuration à Josiane SANSEIGNE
Michel PERROT a donné procuration à Armelle TEMEN (dès 19h20)

Etaient absents :

Christian POUX
Mathieu MOINE

Participaient à la séance :

Florine LACROIX, Directrice générale des services

Madame le Maire a ouvert la séance et constaté que le quorum était atteint.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le conseil. Sylvie VALLAT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Informations – décisions du Maire :

Mme le Maire laisse la parole à IXO Architecture pour réaliser une présentation du projet de regroupement des écoles et du périscolaire.

Mme le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal depuis la dernière réunion :

- 2025-08-Décision 2025-08 - Attribution d'un marché public - CT et CSPA - dans le cadre du regroupement des écoles et du périscolaire

Question 2025-53- Arrêt du procès-verbal de la séance du 26/08/2025

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 26/08/2025.

Le procès-verbal de la séance du 26 août 2025 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-54 – Contributions FSL (fonds de solidarité pour le logement) et FAAD (fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Présidente du Département du Doubs concernant le fonds de solidarité pour le logement et le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté. Favoriser l'accès et le maintien dans le logement constituent un enjeu impératif des politiques publiques des solidarités.

Le FSL permet le financement d'aides financières individuelles à destination des personnes précaires et, de dispositifs d'accompagnement social des ménages en difficulté.

Le FAAD permet de soutenir ponctuellement et d'accompagner, pendant 1 an maximum, 400 ménages en difficulté pour qu'ils puissent conserver leur propriété et retrouver un équilibre financier dans la poursuite de leur projet immobilier.

Contribuer à ces fonds, constitue un acte de solidarité envers nos concitoyens en précarité sociale et financière.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de la participation financière de la commune aux dispositifs FSL et FAAD,
- D'approuver le financement sur la base de :
 - o 0.61 € par habitant pour le FSL ;
 - o 0.30 € par habitant pour le FAAD ;
- De décider de verser ces sommes à la Caisse des Allocations Familiales du Doubs.

Ces propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-55- Adoption du Contrat Eau Climat 2025-2027 avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 12^e Programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC),

Vu le projet de contrat Eau Climat 2025-2027 porté par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA),
Considérant que ce contrat vise à accélérer l'atteinte du bon état des eaux et à renforcer l'adaptation au changement climatique,

Considérant que la commune d'Exincourt est identifiée comme maître d'ouvrage d'une opération inscrite au programme d'actions de ce contrat,

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un taux d'aide garanti de la part de l'AERMC, dans le cadre de ce contrat, pour une opération de gestion intégrée des eaux pluviales,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'engagement de la commune d'Exincourt dans le contrat Eau Climat 2025-2027, et notamment l'opération suivante : « Exincourt – Rue Pasteur / Rue Cuvier – Regroupement scolaire : déconnexion d'un réseau unitaire et infiltration des eaux pluviales »,

- Superficie concernée 4 381m²
- Année prévisionnelle de réalisation : 2026
- Montant prévisionnel de l'opération 770 000 € HT
- Montant de l'assiette subventionnable auprès de l'AERMC : 525 720 €
- Montant prévisionnel de l'aide AERMC : 262 860 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat « Eau Climat 2025-2027 » avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, conjointement avec PMA, et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat ;
- d'autoriser Mme le Maire à déposer, dans le cadre de ce contrat, les demandes de subventions auprès de l'AERMC et de tout autre partenaire financier (Département, Région, Etat...) et à signer tout document y afférent ;
- d'autoriser Mme le Maire à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans les budgets prévisionnels

Ces propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-56-Projet immobilier NEOLIA – Dénomination voirie

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code de la voirie routière,
 Vu le Code de l'adresse et notamment les dispositions relatives à la compétence des communes en matière de dénomination et de numérotation des voies,
 Vu le projet d'aménagement réalisé par la société Néolia au niveau de l'impasse des Ecureuils au lieu-dit « Champs du Chemin de vers Etupes » prévoyant la réalisation d'un lotissement comprenant 8 lots destinés à la construction d'habitations collectives et individuelles,
 Vu la délibération 2025-43 du 1^{er} juillet 2025,

Considérant que cette rue, une fois intégrée, doit recevoir une dénomination officielle afin de permettre l'adressage postal,

Considérant que le nom de « Gisèle Halimi » a été proposé. Avocate, militante et femme politique, Gisèle Halimi (1927-2020) a consacré sa vie à la défense des droits des femmes et des plus vulnérables. Figure emblématique du féminisme et de la lutte pour la justice, elle s'est illustrée dans de grands procès, notamment en faveur de la dépénalisation de l'avortement et contre les violences faites aux femmes. Engagée pour l'égalité et la dignité, son parcours demeure une source d'inspiration et de courage.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider que la dénomination de la voie est : Rue Gisèle Halimi ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette dénomination.

Ces propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-57-Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2026

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L.3132-20 et suivants relatifs aux dérogations à la règle du repos dominical,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ouverture de certains commerces le dimanche répond à des besoins particuliers du public, contribue à l'animation de la commune et favorise l'activité économique locale,
 Considérant que le maire peut, par arrêté, autoriser l'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an, après avis du conseil municipal,

La loi précise les conditions dans lesquelles ces ouvertures pourront avoir lieu (salariés volontaires, modes de rémunération et repos compensateur notamment). Elle précise également que, pour les commerces de détail dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque des jours fériés sont travaillés (sauf 1^{er} mai), ils seront déduits par établissement des dimanches désignés du Maire, dans la limite de 3. Ainsi, si une grande surface ouvre au moins trois jours fériés, elle ne pourra ouvrir que 9 dimanches.

Lorsque le nombre de dimanche excède 5, la liste des dimanches fait l'objet d'un arrêté municipal, après avis du Conseil Municipal et avis conforme de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Pour 2026, et après consultation des commerces, Madame le Maire propose **de fixer les 12 dimanches suivants** :

1	Dimanche 05 juillet 2026
2	Dimanche 12 juillet 2026
3	Dimanche 25 octobre 2026
4	Dimanche 01 novembre 2026
5	Dimanche 08 novembre 2026
6	Dimanche 15 novembre 2026
7	Dimanche 22 novembre 2026
8	Dimanche 29 novembre 2026
9	Dimanche 06 décembre 2026
10	Dimanche 13 décembre 2026
11	Dimanche 20 décembre 2026
12	Dimanche 27 décembre 2026

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les dates ainsi fixées.

La proposition est approuvée à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-58- Résultat consultation – Marché de travaux rue des Serrigots
--

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme e-marché public le 19 juillet 2025 pour les travaux de création d'un tapis d'enrobés et d'un trottoir rue des Serrigots,
Vu que les candidatures pouvaient être déposées jusqu'au 26 août 2025 à 12h,

Considérant que quatre plis ont été reçus dans le délai imparti,
Considérant que la volonté de Mme le Maire est d'assurer une totale transparence dans le choix de l'entreprise attributaire, bien que le montant de l'offre lui permettrait de prendre une décision du fait de ses délégations,
Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} octobre à 17h30 afin d'examiner et d'analyser les offres,
Considérant que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise ROGER MARTIN pour la réalisation des travaux de création d'un tapis d'enrobés et d'un trottoir rue des Serrigots pour un montant de 93 000 euros HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix réalisé par la commission d'appel d'offres et d'autoriser Mme le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-59- Cession du véhicule tractopelle CASE 580 Super LE

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule tractopelle CASE 580 Super LE, acquis par la collectivité en juillet 1999 peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année d'un tracteur agricole avec chargeur, VALTRA série A HITECH.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 8 400 euros.

La SAS DISTAGRI (agence de Morvillars) ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

La cession du véhicule excédant 4 600 euros, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Mme le Maire à le céder.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à :

- vendre en l'état le véhicule tractopelle CASE 580 Super LE pour un prix de cession de 8 400 euros à la SAS DISTAGRI ;
- signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-60- Mise en place d'un Pass'Sport Exincourtois pour l'année scolaire 2025/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la volonté municipale de favoriser l'accès des jeunes aux pratiques sportives,

Considérant l'importance du sport pour la santé, l'épanouissement et la socialisation des enfants,

Considérant qu'il convient de soutenir financièrement les familles dans l'inscription des jeunes dans des clubs sportifs,

Considérant que l'Etat a fait du sport une cause nationale après les Jeux Olympiques de Paris 2024,

Considérant que l'Etat a supprimé le pass'sport pour les jeunes de 6 à 14 ans,

Considérant que le Département du Doubs n'a pas souhaité renouveler le Doubs Pass'Sport,

Considérant que dans l'article 65741 du budget il reste 1200 euros,

Considérant que la commune d'Exincourt souhaite encourager la pratique sportive au sein des associations locales et, lorsque la discipline n'est pas proposée sur le territoire communal, dans des clubs extérieurs,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'instituer pour l'année scolaire 2025/2026 un dispositif communal intitulé « Pass'Sport Exincourtois », destiné aux enfants domiciliés à Exincourt, âgés de 6 à 14 ans révolus au moment de l'inscription sportive et bénéficiant de l'allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
- de décider que ce Pass'Sport Exincourtois consiste en une aide financière forfaitaire de 50 euros par enfant versée sous forme de participation aux frais d'inscription dans un club sportif dans la limite des 1200 euros restant au budget dans l'article 65741,
- de décider que le dispositif est applicable :
 - o prioritairement pour toute inscription dans un club sportif d'Exincourt,
 - o et ensuite, s'il reste des crédits, pour toute inscription dans un club extérieur si la discipline sportive choisie n'est pas proposée dans une association sportive d'Exincourt.

Pour bénéficier de l'aide les familles devront compléter le formulaire de demande et respecter le règlement, disponibles en mairie et sur le site internet.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

DIVERS

- Manifestations à venir :
 - 3-5 octobre : Exposition de l'association ornithologique à la salle Morel
 - 7 octobre : Mardi rose au complexe sportif
 - 10 octobre : Octobre rose au complexe sportif
 - 18 octobre : Repas des anciens
 - 18 octobre au soir : la choucroute du Beex
 - 25 et 26 octobre : Exposition du Club photo dans la salle Morel
 - 25 et 26 octobre : Salon passion et hobby dans la salle Augé par le CDF et
Forme et Loisirs
 - 29 octobre : Halloween à la bibliothèque pour les enfants dès 14h
 - 31 octobre : Téléthon : Halloween par le CMJ à 17h à Champagne Loisirs
 - 1^{er} novembre : Loto par le club de foot à la salle Augé
 - 11 novembre : Cérémonie patriotique, Monument aux Morts
 - 16 novembre : Bourse aux jouets à la salle Augé par Exin'lutte
 - 21 novembre : Beaujolais nouveau à la salle Augé par le CDF
 - 28 au 30 novembre : Banque alimentaire
 - 30 novembre : Téléthon : tournoi de futsal et de handball au complexe sportif par
le CDF
 - 5 décembre : Journée d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre
d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, Monument aux Morts
 - 6 décembre : Téléthon à la salle Augé par le CDF
 - 14 décembre : Concert de l'Harmonie municipale à la salle Augé
 - 19 décembre : Marché de Noël dans la salle Brodbeck par les parents d'élèves et
l'école
- Prochain Conseil Municipal : 2 décembre 2025, 18h30, salle Morel

La séance est levée à 20h15